Signature précédée de la mention « bon pour accord » et date CONDITIONS DE PAIEMENT

PHASE 1 – 5000€

2500€ d’acompte au démarrage de la mission 1500€ à la livraison de la première esquisse 1000€ la livraison de l’esquisse finalisée

PHASE 2: - 4000€

2800€ à la livraison du dossier technique

1200€ à la livraison du dossier technique finalisé

PHASE 3: suivi de chantier 7000€

1500€ au démarrage du chantier

4500€ à diviser pendant les 5 mois de chantiers

1000€ à la levée des réserves

En cas de dépassement du délai prévu pour la réalisation des travaux, le prestataire fera parvenir un avenant au présent devis présentant les nouvelles modalités d’accompagnements.

En cas de règlement total du devis au lancement, le prestataire consent à faire un geste commercial à discuter au cas par cas avec le client.

Le règlement se fait par virement bancaire ou carte bancaire via la plateforme Eximo.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliqué, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€

MODALITES DE LIVRAISON :

Les situations sont à régler à réception de facture.

La livraison des différents livrables se fait après réception du règlement du client via la plateforme Eximo. Les déplacements vers le lieu du suivi ne sont pas compris dans le devis s’ils dépassent 30min de trajet.

Les missions « au forfait » comprennent deux modifications du projet. Toute étape validée par le client ne pourra être modifiée.

En cas de dépassement du forfait, le prestataire fera parvenir un avenant au présent devis présentant les nouvelles modalités

d’accompagnements.

Le client devra alors, s’il le souhaite, accepter par écrit avec la mention « bon pour accord de mise à jour de devis ».

EXCLUSION DE RESPONSABILITE :

Le prestataire pratique un suivi de chantier esthétique, lorsque l’option suivi de chantier est validée.

Le prestataire ne peut être tenue responsable des travaux effectués ; les entreprises de bâtiments sont seules responsables des travaux.

Le prestataire n’intervient pas dans la négociation financière avec les entreprises et n’est pas garante du budget évoqué par le client. CONDITIONS D’ANNULATION :

Toute phase entamée est dû à 100%.

En cas d'annulation de la mission par le client, le prestataire pourra appliquer des frais d'annulation s'é levant à 20% des sommes restant dûes avec un minimum de 500€ TTC

LITIGES :

Négociation préalable obligatoire

Dans le cas d’un différend ou d’une demande découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci et pouvant se résoudre notamment par le paiement d'une compensation financière, les parties tenteront de trouver une solution amiable satisfaisante à l'aide de l'outil de négociation Smart-Négo sur le site Neo-Justice.fr, dont le fonctionnement est régi par le Règlement de Négociation et d’Arbitrage de Néo-Justice.

Juridiction compétente

Les différends ou demandes :

- n’ayant pas fait l’objet d’un accord lors de la négociation Smart-Négo,

- ne pouvant pas se résoudre par le biais de Smart-Négo,

- pour lesquels une ou plusieurs parties n’aurait pas, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l’envoi de l’invitation à résoudre le litiges par le biais de Smart-Négo sur la plateforme Neo-Justice.fr, (i) soumis ses offres ou (ii) accepté les termes du protocole transactionnel tels qu’éventuellement amendés, seront réglés par voie d’arbitrage selon le Règlement de Négociation et d’Arbitrage de Néo-Justice.

Le différend ou les demandes seront soumis au tribunal compétent :

- en cas d'inarbitrabilité du différend ou des demandes, ou

- en cas d'inarbitrabilité partielle du différend ou des demandes mais uniquement pour la partie inarbitrable.

Signature

SARL au capital de XXXXeuros

Siret : 833 139 439 XXXX - RCS : Paris - NAF : XXXX

TVA Intracommunautaire : FR 26 833 139 XXX